

Marie Moret à Henri Buridant, 17 novembre 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation3 p. (489v, 490r, 491v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 17 novembre 1897,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46932>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméSur le problème d'acheminement des bagages de la famille Moret-Dallet de Guise à Nîmes : Marie Moret demande à Buridant, dans le but de presser l'enquête, si les agents de la gare de Guise ont été saisis de l'affaire de la disparition des appareils photographiques. Marie Moret poursuit sa lettre après la réception du courrier de Buridant en date du 16 novembre qui traite justement de l'enquête sur

la disparition des appareils photographiques : elle va écrire au chef de la gare de Nîmes et demande à Buridant de l'avertir quand la gare de Guise aura écho de l'enquête ; elle confirme que la guitare est arrivée port payé contrairement à ce qu'avait laissé entendre Marie-Jeanne Dallet.

Mots-clés

[Musique](#), [Photographie](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)

Lieux cités

- [Gare, Nîmes \(Gard\)](#)
- [Gare de Guise, Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

81

Nîmes 17 nov. 99

Monsieur Buridant

Je vous confirme ma lettre du 14^e.
L'objet spécial de la présente est à mon
avis de me faire si l'écho de l'enquête
ouverte sur le ligne de Nîmes à
Guise - à propos de la saisie faite
après vous une de nos caisses -
est arrêté, maintenant hiérarchi-
quement, je veux dire par les actes
mêmes d'enquête, jusqu'à la gare
de Guise.

Je suppose que nous en enten-
drons parler, que nous en serions
avisé peut-être en notre qualité
d'enquêteurs ; ou que nous pourrions
demander nous-mêmes où va est
la question puisque je vous ai
mentionné du fait - le tout dans ce
but : m'assurer que l'enquête

se poursuit ; car, l'opinion courante ici est que si on laisse d'indemnir les réclamations, on n'aboutit à rien du tout.

Il ne faut donc pas que je laisse le fait sans rappel : le mal est important ; c'est pourquoi j'vous prie de me faire si ~~de faire~~ les agens de la marine pour que sont maintenant saisis du fait ? Votre avis est-il actif saura toute la partie de la chose.

= après-midi - Le courrier m'apporte votre lettre du 16, mon cher Buridat. Vous avez si bien saisie la vraie position de la question que nous me renseigner sur le point posé ci-dessus, avant d'être en possession

1er

de la poste. Merci. Par le même
courrier, je remènerai les factos
au chef de gare d'ici, temps.

De votre côté, soyez assez bon-
gaur m'avertir aussitôt que l'écho
de l'expédition sera arrivé à Guise.

Merci d'avance.

— Qui Mad Dallet s'était trompé.
La guitare est bien venue part payé.

— Bien heureux de que vous
mentionnez, merci.

Nos meilleures amitiés aux
amis habituels. A vous et aux
vôtres nos sentiments affectueux
en hâte mais de tout

CORR M. GADIN